

tenue sous la présidence de Madame Chevalier-Aubert, assisté(e)
de Madame Kolf et Madame Chevalier, Conseillères
En présence de Madame Perez, Rapporteure publique
Madame Sussen, Greffière

09 heures 45

01) DOSSIER N° 2302522 RAPPORTEURE: Madame Sarah Kolf

Titre de l'affaire refus de séjour implicite - ressortissante néo-zélandaise née le 30/06/70 + 1 500 € article L.761-1 du CJA

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

████████████████████

Maître GUIGUI Jennifer

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

02) DOSSIER N° 2302720 RAPPORTEURE: Madame Sarah Kolf

Titre de l'affaire Annuler la décision implicite de refus de délivrance d'un titre de séjour, suite demande de titre de séjour du 5/12/2022 + demande de motifs du 12/4/2023 - ressortissant philippin né le 6/3/1976

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

████████████████████

Maître TRAVERSINI Magali

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

03) DOSSIER N° 2302848 RAPPORTEURE: Madame Sarah Kolf

Titre de l'affaire refus de séjour implicite - ressortissant philippin né le 15/09/80 + 1 200 € article L.761-1 du CJA + article 37

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

████████████████████

Maître TRAVERSINI Magali

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

09 heures 45

04) DOSSIER N° 2302850 RAPPORTEURE: Madame Sarah Kolf

Titre de l'affaire refus de séjour implicite - ressortissante philippine née le 04/05/81 + 1 200 € article L.761-1 du CJA + article 37

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Maître TRAVERSINI Magali

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

05) DOSSIER N° 2302977 RAPPORTEURE: Madame Sarah Kolf

Titre de l'affaire Annulation décision de refus d'accorder le regroupement familial au bénéfice de l'épouse de [REDACTED], ressortissant tunisien né le 13/06/1989

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

DARMON David André

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

06) DOSSIER N° 2302408 RAPPORTEURE: Madame Sarah Kolf

Titre de l'affaire refus de séjour implicite - ressortissant russe né le 26/02/01 + 1 500 € article L.761-1 du CJA + article 37

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

MAUPETIT INDY (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

07) DOSSIER N° 2301191 RAPPORTEURE: Madame Camille Chevalier

Titre de l'affaire Annulation décision implicite de refus de séjour, ressortissant sénégalais né le 01/04/1974

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Maître GUIGUI Jennifer

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

09 heures 45

08) DOSSIER N° 2300568 RAPPORTEURE: Madame Camille Chevalier

Titre de l'affaire refus de séjour implicite - ressortissant tunisien né le 15/02/65 + 1 500 € article L.761-1 du CJA + article 37

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Maître JAIDANE Riadh

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

09) DOSSIER N° 2301774 RAPPORTEURE: Madame Camille Chevalier

Titre de l'affaire refus de séjour implicite - ressortissante russe née le 12/05/92 + 1 500 € article L.761-1 du CJA + article 37

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Maître ALMAIRAC Aline

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

10) DOSSIER N° 2300665 RAPPORTEURE: Madame Camille Chevalier

Titre de l'affaire Annuler la décision par laquelle le préfet des AM a implicitement rejeté la demande d'admission au séjour - ressortissant ivoirien né le 22/05/90 -

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Maître LAIFA Sahara (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES



Arrêté le 07/05/2024

La présidente du tribunal

Marianne POUGET